

PRIX DE L'ABONNEMENT

PAR TRIMESTRE.

Pour La Haye. . . 7 — Payable
" la province - 8 — d'avance.

PRIX DES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes à 1.50 timbre
y compris et 20 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION

à La Haye, Spuis, n° 75

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES.

Chez M. van Weelden, libraire,
et chez les Héritiers Doorman, li-
braires, Lange Pooten, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être
envoyés à la direction franc de port.

LA HAYE, JEUDI 8 FÉVRIER.

Aux premiers jours le Journal de La Haye sera imprimé en caractères neufs.

Revue Politique.

La haute importance que présentent depuis quelque temps les nouvelles de France, ne nous a pas permis jusqu'ici de publier son discours prononcé par lord Palmerston dans la séance du 1^{er} février. Nous en publions plus loin quelques passages. Le principal reproche qu'on a constamment fait à la politique de lord Palmerston, c'est l'immixtion dans toutes les affaires des Etats européens; cet homme d'Etat défendit avec une énergie personnelle sa cause personnelle. Il est attaché à penser que c'est à l'aide de ces médiations que l'Europe a pu échapper à la guerre générale qu'il avait réussi à empêcher la guerre générale de s'allumer en Europe, au milieu des révolutions les plus propres à mettre tout en feu.

Dans la question italienne, lord Palmerston nie avoir donné des instructions à l'amiral Parker pour arrêter l'expédition du roi de Naples. Il prétend que les amiraux anglais et français sont intervenus spontanément, et cela pour mettre un terme aux barbares dont ils étaient témoins. Du reste, il croit pouvoir annoncer un prochain arrangement entre les deux pays.

Quant à la question espagnole, il a nettement déclaré n'être pas disposé à faire la guerre pour venger l'expulsion de M. Bulwer. Il reconnaît l'injure faite à l'agent du gouvernement anglais. Il espère qu'avec le temps, et quand il ne sera plus sous le coup de sa première irritation, le gouvernement espagnol accordera une légitime réparation. Jusque-là, il attendra sans menacer l'Espagne.

Dans la question du Schleswig, lord Palmerston soutient n'être intervenu que parce la Russie et la France appuyaient les prétentions du Danemark, tandis que déjà l'Allemagne avait envahi le territoire litigieux. Il ajoute que sa médiation a eu pour résultat de prévenir une immense conflagration.

Cette question schleswigienne vient d'être traitée de main de maître par le journal le Globe, qui est tout dévoué à lord Palmerston. L'historique de ces pays, depuis la mort de Frédéric en 1532, jusqu'au moment où le parlement de Francfort a renversé la confédération germanique de 1815, prouve évidemment tout ce qu'il y a eu d'injuste dans la conduite tenue à l'égard du Danemark dans le cours de l'année dernière. Aussi le journal ministériel anglais fait-il clairement entrevoir que la Confédération germanique n'a pu être maintenue que par un seul passage du remarquable article du Globe.

En 1815, on forma la confédération germanique, composée de princes souverains et de cités libres, unis pour le accomplissement de certains devoirs définis, et investis de prérogatives également définies. Mais c'est une manie chez les professeurs de Heidelberg de confondre ce moderne édifice si fragile avec les bases solides encore du vieux monument sur les fondements duquel on l'a élevé avec tant de hâte et à si peu de frais. Ils voudraient réduire les rois au rôle d'électeurs et ressusciter au profit du parlement de Francfort la majesté des Césars.

La Prusse et l'Autriche peuvent en toute sûreté tenir l'épée de Wrangel et de Radetzky pour réduire cette ambition outrepassante à ses justes proportions. Mais quand les Etats plus faibles sont menacés, la voix des nations étrangères doit élever celle de la postérité pour prêter aux opprimés l'appui de l'opinion publique.

quelque habitude qu'on soit à voir souvent les actes de quelques gouvernements former un contraste avec leurs paroles, il paraît que cette fois lord Palmerston tient bon. Les journaux anglais nous apprennent aujourd'hui que les navires schleswigiens arrivant dans les ports anglais, ayant été déclarés comme bâtiments schleswigiens, holsteinois ou allemands, des instructions données aux agents de la douane à la suite d'une dépêche de lord Palmerston, portent qu'ils ne pourront être considérés que comme navires danois, attendu, dit le secrétaire d'Etat des affaires étrangères, qu'il n'existe pas actuellement d'Etat étranger avec lequel un traité pût être conclu, et qu'il n'existe aucune convention de commerce entre l'Angleterre et la confédération germanique.

Nous publions plus loin les nouvelles de Londres du 6 février que nous avons reçues par voie extraordinaire. A la chambre des communes, le secrétaire d'Etat de l'intérieur a présenté un bill tendant à faire proroger pour six mois la suspension de l'habitus corporis. Nous renvoyons nos lecteurs aux détails qui se trouvent sous la rubrique Angleterre.

La chambre nationale de France avait à discuter avant-hier la proposition Rataeu relative à la dissolution de la chambre. Le débat a été rapidement simplifié. Une douzaine d'amendements avaient été présentés. Après une courte discussion sur la priorité, tous les amendements, et même la proposition primitive, ont été rejetés pour ne plus laisser subsister qu'un nouvel amendement qui n'est ainsi conçu :

- Il sera immédiatement procédé à la première délibération de la loi électorale.
- La deuxième et la troisième délibération auront lieu à l'expiration des délais fixés par le règlement.
- Aussitôt après le vote de cette loi, il sera procédé à la formation des listes électorales.
- Les élections de l'assemblée législative auront lieu le premier dimanche qui suivra la clôture définitive des dites listes.
- L'assemblée législative se réunira le dixième jour après celui des élections.

Le vote sur la priorité de cet amendement, en montrant de quel côté se trouvait une nombreuse majorité, a enlevé tout l'intérêt à la discussion. Il a fallu laisser les montagnards

de M. Felix Pyat, qui cette fois a encore eu un morceau de littérature, pour fixer l'attention de l'assemblée, au moment où elle est appelée à voter sa dernière loi.

Ce qui prouve encore que la question a été épuisée, c'est que le talent même de M. de Lamartine n'a pu vivifier le débat. A travers tous les labryrins de son éloquence, l'auteur des Girondins est arrivé à se prononcer pour l'amendement de M. Lanjuinais, tout en s'élevant avec force contre les pétitions qui ont cherché à exercer une pression sur l'assemblée.

Le discours de M. de Lamartine, que nous reproduisons demain, a, sinon un grand intérêt politique, du moins une sorte d'intérêt personnel. On est curieux de savoir ce que devient l'homme qui, pour désenvenimer la France, a si puissamment contribué au coup de canif du 24 février. Eh bien! le fondateur de la république, celui qui, au mois de mars ou d'avril, aurait pu être proclamé le seul le gouvernement national, pas cinquante mille voix huit mois plus tard, consentirait à devenir le ministre de Louis-Napoléon. Il avoue que, par son vote du 10 décembre, le suffrage universel a fait preuve de plus de pénétration qu'il ne lui en aurait supposé. C'est encore une phase nouvelle que celle dans laquelle est entré avant-hier M. de Lamartine. Elle est honorable en ce qu'elle nous le montre sans colère, sans rancune, après une grande défaite. Mais nous ne voyons encore en lui qu'imparfaitement l'homme qui a le sentiment de la faute qu'il a commise envers le pays et envers lui-même, dans un moment suprême, où il aurait pu sauver son pays, et où, par amour-propre, il a mieux aimé le perdre.

La séance de l'assemblée s'est terminée avant-hier sans qu'aucun vote ait été émis. Malgré cette remise, le dénouement ne paraît pas pouvoir être mis en doute, et dans la séance du lendemain se signeront les passeports d'une assemblée qui n'est d'accord ni avec le président de la république, ni avec le ministère, ni avec le pays, ni enfin avec elle-même. L'amendement Lanjuinais passera très-probablement à une majorité assez forte, et l'assemblée se séparera dans le courant d'avril. Cette solution va-t-elle mettre un terme à la situation inquiète au milieu de laquelle la France vit depuis si longtemps? Il faut l'espérer sans trop y compter, car, comme le disait hier notre correspondance de Paris, c'est une déplorable erreur de croire que le remède au mal qui ronge la société française, se trouvera dans la dissolution de l'assemblée actuelle.

Le roi Charles-Albert a procédé en personne à l'ouverture du parlement sarde qui a eu lieu le 1^{er} février. Son discours ne contient aucune déclaration remarquable.

La position de cet infortuné monarque est aussi déplorable que celle du grand-duc de Toscane, avec laquelle elle n'est point sans analogie. Ces peuples ont été si longtemps opprimés par l'impitoyable des compléments en raison inverse de leur mérite. Charles-Albert appelle la confédération des princes et des peuples italiens, comme un de ses vœux les plus chers. Il dit encore, en parlant de sa situation vis-à-vis de l'Autriche, qu'il a confiance dans les résultats de la médiation entreprise par la France et par l'Angleterre; mais il ajoute que, si son espoir est trompé, il recommencera vigoureusement la guerre, guerre victorieuse, cela va sans dire.

Aucune nouvelle de Florence, mais la situation de cette capitale et de la Toscane tout entière paraît être très-mauvaise.

Des lettres de Rome, à la date du 27 janvier, mandent que 1500 Espagnols ont débarqué à Gaëte et qu'on en attend encore 6000.

M. Meyer, capitaine de la garde suisse du pape, arrivé secrètement à Gaëte, a été, dit-on, chargé par le pape d'une mission auprès des régiments suisses cantonnés à Lugo et à Cento; il est question, à ce qu'on prétend, d'engager ces régiments à se rendre à Gaëte.

Le gouvernement romain se prépare à la résistance.

La résolution exprimée par le général Latour, commandant des gardes suisses à Bologne, y avait excité une très-grande fermentation. Une députation s'est rendue auprès de lui et l'a supplié de ne point partir, afin d'éviter un conflit imminent. Le général a consenti à différer son départ de deux jours.

Le 21^e bulletin de l'armée impériale en Hongrie, daté du 3 février, a été reçu à Vienne par le télégraphe. La forteresse de Léopoldsdorf se trouve maintenant au pouvoir de Windischgrätz. La ville a capitulé après un bombardement d'une heure. Les faubourgs d'Essey ont également été pris. Ce bulletin contient des détails sur ces faits d'armes. Nous les publierons demain. Le général magyare, baron Bakonyi, a fait sa soumission, ce qui est une perte sensible pour les insurgés.

La séance de la diète autrichienne du 1^{er} février n'a offert de l'intérêt qu'à cause de trois propositions, présentées par des membres de l'opposition, et qui tendaient à prier l'empereur de surseoir à la sanction de différents arrêts de mort. Ces propositions étaient basées sur ce que la diète vient de voter l'abolition de la peine de mort. La gauche était cette fois restreinte à ses propres forces, et l'on conçoit qu'elle ait été en minorité. C'est, au reste, faire du bruit pour rien, car depuis longtemps presque tous les condamnés à mort ont été graciés.

Les dernières nouvelles de Berlin nous apportent les résultats des élections de plusieurs provinces prussiennes. Cette fois il y a quelque compensation; dans les députés élus nous rencontrons plusieurs noms qui inspirent toute la confiance et sont très-propres à calmer l'effervescence des démocrates berlinois qui, à ce que dit une correspondance de cette ville, est à son comble. La garnison de Berlin sera augmentée de 8 bataillons d'infanterie.

Nous avons annoncé que le roi de Hanovre a donné son assentiment à la note prussienne du 23 janvier. Une lettre de Berlin, en donnant cette nouvelle, ajoute que le roi Ernest s'est cependant réservé sa résolution définitive jusqu'après la réponse

de l'Autriche. Le gouvernement bavarois a également accédé à la proposition de la Prusse. Elle enverra à Francfort un plénipotentiaire particulier. Au reste, le gouvernement bavarois avait connaissance de cette note avant qu'elle fût publiée à Berlin, et il est probable qu'il en est de même d'autres gouvernements allemands. Nous avons fait connaître l'existence de cette note avant sa publication.

Le conseil fédéral suisse a fait une réponse assez sèche aux réclamations du gouvernement sarde relativement aux réfugiés italiens. Le ministère Gioberti s'est plaint, comme on sait, des mesures de précaution que le gouvernement suisse a prises récemment à leur égard. Le conseil fédéral a répliqué qu'il y avait contradiction entre les vœux exprimés par M. Gioberti et ses prédécesseurs, aux instances desquels les mesures en question avaient été précisément adoptées. Conséquemment, le conseil fédéral paraît disposé à persister dans ses dernières résolutions.

PROGRAMME

de l'ouverture de la session ordinaire des Etats-Généraux à La Haye, qui aura lieu mardi 13 février 1849.

Art. 1^{er}. A midi, les membres des Etats-Généraux se rendront dans la salle des séances de la Seconde Chambre et se formeront en assemblée générale, pour attendre Sa Majesté. Cette séance sera présidée par le président de la Première Chambre nommé à cet effet par S. M.

2. Les ministres chefs de départements ministériels, le chancelier des ordres et les membres du Conseil-d'Etat se rendront également à une heure dans la salle des Etats-Généraux.

3. S. M. le Roi, qui ouvrira la session des Etats-Généraux, partira à une heure de son palais, accompagné du cortège suivant :

- a. Un détachement de cavalerie;
- b. Le fourrier de la Cour et deux piqueurs, à cheval;
- c. Le chambellan maître des cérémonies, dans une voiture à deux chevaux, un laquais marchant à chaque portière;
- d. Huit chambellans de S. M., dans deux voitures de la Cour, à six chevaux, deux laquais marchant à chaque portière;
- MM. les chambellans se placeront selon leur rang, les plus jeunes en avant.

e. Les grands-officiers de la Maison du Roi, dans deux voitures à six chevaux, deux laquais marchant à chaque portière;

f. Un détachement de cavalerie;

g. S. M. le Roi à cheval, accompagné de LL. AA. RR. les Princes et suivi des officiers de sa Maison militaire;

h. Un détachement de cavalerie fermant la marche.

4. Le cortège passera par :

- Le Kneuterdyk;
- Le Langen Vijverberg;
- Le Kort en Vijverberg;
- Le Binnenhof.

5. Le cortège arrivé au palais des Etats-Généraux, Sa Majesté sera reçue à la principale porte d'entrée par une commission de LL. NN. PP. à laquelle sera adjoint le maître des cérémonies, le chambellan maître des cérémonies, précédé du chambellan maître des cérémonies, des chambellans et des grands-officiers de la Maison du Roi, conduira Sa Majesté à la salle des Etats-Généraux.

La Maison militaire du Roi suit immédiatement.

6. Les grands officiers de la Maison du Roi se placent derrière le siège de Sa Majesté, les chambellans et la Maison militaire du Roi à droite et à gauche du trône; le chambellan maître des cérémonies un peu en avant, à droite du trône.

7. La séance terminée, Sa Majesté retourne au palais, avec le même cortège qui l'a accompagnée à son arrivée et dans l'ordre mentionné à l'article 5; le cortège passera alors, pour se rendre au palais, par :

- Le Buitenhof;
- Le Plaats;
- Le Kneuterdyk.

8. Des salves d'artillerie annonceront le départ de Sa Majesté du palais, et le moment où elle quittera l'assemblée des Etats-Généraux.

La Haye, 7 février 1849.

Le chambellan, maître des cérémonies,
Signé, le comte VAN LIMBURG STRUM NOORDWIJK.

Le Roi, par arrêté du 6 de ce mois, a nommé membre de la Première Chambre des Etats-Généraux M. le baron B. A. van Verschuer, membre du conseil de la ville d'Amsterdam, en remplacement de M. F. van der Oudermeulen, qui a décliné l'honneur de faire partie de la Première Chambre législative.

Par arrêté du 31 janvier dernier, le Roi a approuvé la nomination de M. A. J. Rodenhuis de Harlingen, en qualité de conseil de la ville anseatique de Brême, pour la province de la Eribe et des îles de Vlieland jusqu'à Schiermonnikoog.

S. A. R. le prince Frédéric des Pays-Bas a fait remettre à Mlle. Fanny de Bas une magnifique montre en or, comme un témoignage de la haute satisfaction du prince pour le talent que cette jeune pianiste a déployé dans une soirée musicale qui a eu lieu le 1^{er} de ce mois au palais de S. A. R. A cette occasion, nous rappelons avec plaisir que Mlle. Fanny de Bas est élève de M. Hekking. Les succès de l'élève doivent faire la joie du maître.

Nous apprenons que dans une soirée musicale qui aura lieu demain dans les appartements de S. A. R. Mme la princesse d'Orange, le célèbre violoncelliste Bohrer aura l'honneur de se faire entendre. Il sera accompagné au piano par M. Van der Does.

Le concert donné dimanche dernier par la Liedertafel Helikon au profit des pauvres, a produit, défaction faite des frais, la somme d'environ 400 florins, qui a été versée entre les mains de la commission de l'administration des pauvres de La Haye.

On écrit de Maestricht le 7 février :

Quelques soldats prussiens ont commis des voies de fait dans un cabaret à Vaals, la justice s'est transportée sur le lieu et ont enjoint pour commencer une enquête sur ces excès. Elle est accompagnée de deux médecins experts, d'où l'on conclut qu'il y a des blessures graves à constater.

Les Etats de la province de Drenthe se sont réunis le 31 janvier en session extraordinaire pour modifier le budget pro-

vincial conformément à la loi votée dernièrement au sujet des contributions provinciales de Drenthe. A cette occasion l'art. 126 de la nouvelle loi fondamentale a amené un incident qui mérite d'être rapporté.

Aux termes de cet article, les séances des Etats provinciaux devant être publiques, trois habitants d'Assen, M. W. Goedkoop, H. G. Carsten et J. H. Willingé Toukens, se sont présentés pour assister aux délibérations de leurs mandataires; mais le président leur a fait refuser l'entrée de la salle. Alors ces trois citoyens ont adressé au ministre de l'intérieur une lettre patente dans laquelle, après avoir rapporté le fait, ils protestent contre un acte qui, à leurs yeux, est contraire au susdit article de la constitution.

Voici le discours prononcé par lord Palmerston, dans la séance de la chambre des communes du 2 février, relativement aux affaires extérieures :

« Vous refusez des expressions de félicitations dans l'adresse; vous en avez bien le droit; mais qui vous en demande? Vous vous pressez trop. (On rit.) Quant à moi, je connais les documents destinés à être produits devant la chambre, je n'hésite pas à dire que la chambre y trouvera matière à félicitations. (Applaudissements.) Quel est l'objet principal que se propose le gouvernement? immédiatement après le soin des intérêts du pays, c'est de maintenir la paix avec le reste du monde, et, s'il est possible, de prévenir la guerre entre les autres nations.

« Je déclare qu'à mes yeux ce but a été atteint, et que dès lors il y a lieu de féliciter d'un tel résultat le gouvernement de la reine. C'est à sa politique que l'on doit de voir les hostilités, qui avaient éclaté en d'autres parties de l'Europe, suspendues aujourd'hui par des armistices, et en voie d'arrangements satisfaisants et définitifs. Il est vrai que nous avons commis une grande faute; nous sommes demeurés dans des termes d'amitié, et nous avons cultivé une bonne entente avec le gouvernement républicain de France. Il y a des gens, sans doute, qui pensent que le gouvernement d'une république n'est pas d'assez bonne compagnie pour le gouvernement d'une monarchie. (Hilarité.) On nous reproche d'avoir envoyé un ambassadeur en toute hâte à Paris, je maintiens que les relations entre les gouvernements ne sont autre chose que les relations entre les peuples auxquels appartiennent ces gouvernements.

« Les gouvernements étant les organes des peuples, c'est par leur intermédiaire que les peuples communiquent entre eux. Que nous importe à nous qu'une nation étrangère choisisse tel ou tel organe? Est-ce à nous à demander à la nation française si elle veut être gouvernée par un roi, par un empereur, par un président ou par un consul? (Applaudissements.) Notre objet et notre devoir, c'est de cimenter les liens les plus étroits d'amitié entre nous et notre voisin la plus immédiate, une des plus grandes puissances du monde, cette puissance dont on a dit qu'en guerre elle serait notre plus dangereuse ennemie, comme en paix elle pourrait être notre plus utile amie. Il n'y a rien, j'en suis convaincu, dans les intérêts réels de l'Angleterre et de la France, qui puisse s'opposer à une telle amitié. Il peut exister des passions, des préventions à vaincre; mais ces préventions passeront, et les peuples des deux pays verront un jour, aussi clairement que leurs gouvernements, qu'il n'est rien dans les intérêts réels de l'Angleterre et de la France, qui soit de nature à préjudicier à leurs intérêts mutuels, et qu'il est de l'intérêt des deux pays de cultiver les plus amicales relations.

« Je crois que les hommes politiques qui ont dirigé le gouvernement de la France depuis février dernier ont droit à recueillir ce témoignage, que leur conduite, vis-à-vis de l'Angleterre, a été signalée par la plus parfaite loyauté et par la plus grande franchise; non-seulement ils ont manifesté un vif désir d'être en termes amicaux avec l'Angleterre, mais encore ils ont exprimé vis-à-vis du reste de l'Europe des dispositions aussi franches et attachantes, comme nous le faisons, la plus grande importance au maintien de la paix, doit être la base d'une entente vraiment bonne entre l'Angleterre et la France. Non, assurément, nous n'avons pas retiré notre ambassadeur au moment où la révolution de février a éclaté. Nous ne pouvions pas lui donner les lettres de créance régulières ordinairement données à un ambassadeur, parce que le gouvernement de France était alors, même de nom, provisoire; mais dès l'instant où ce gouvernement a pris un caractère permanent, ces lettres de créance lui ont été données. Cette circonstance a-t-elle contribué à maintenir la paix de l'Europe? Je réponds: Oui. (Ecoutez!)

« Le gouvernement français désirent suivre une politique pacifique vis-à-vis des autres gouvernements de l'Europe. Si nous avions rejeté les ouvertures amicales de la France, si nous avions encouragé d'autres gouvernements auxquels déplaisait la forme de gouvernement adoptée par la France, et si nous avions aidé directement ou indirectement ces gouvernements, je ne saurais affirmer que nous eussions pu maintenir la paix de l'Europe, qui a été d'une si haute importance l'année dernière. (Applaudissements.) Voilà pour nos relations avec la France. L'honorable M. D'Israeli peut croire qu'il n'y a pas de motif pour le pays de se féliciter de ce résultat; moi je pense qu'il doit s'en applaudir.

« Le noble lord, passant au chapitre des médiations, rappelle celles dans lesquelles le ministère qui l'a précédé et lui-même ont successivement réussi, et il dit que M. D'Israeli n'a pas été juste dans la distribution de ses critiques, lord Aberdeen en ayant aussi, en conscience, mérité sa bonne part. (On rit.)

« Sans la médiation de l'Angleterre entre l'Allemagne et le Danemark, l'empire allait droit à la guerre; l'Autriche et la Prusse d'un côté, et la Russie et la France de l'autre, pouvaient se rencontrer dans les plaines du Schleswig. Autre grief de notre part. (On rit.) Grâce à notre médiation entre l'Autriche et la Sardaigne, une guerre européenne a été prévenue. (Le lord Palmerston répète à peu près dans les mêmes termes l'exposé des faits présenté la veille par lord John Russell.) La chambre, plus indulgente sans doute que l'honorable M. D'Israeli, vaudra bien encore nous absoudre en ce qui concerne le deuxième crime.

« Le noble lord parle ensuite de la médiation entre Naples et la Sicile. Après avoir donné à peu près les mêmes détails que lord John Russell, il ajoute: Quant au bombardement de Messine, le spectacle qu'il a présenté aux amis de la France et d'Angleterre a été épouvantable. Les amiraux de France et d'Angleterre sont habitués aux scènes ordinaires de la guerre, mais de la guerre faite comme elle se fait entre peuples civilisés. (Applaudissements.) Ce qu'ils ont vu à Messine les a révoltés. Ayant appris que la même dévastation devait avoir lieu à Palerme, les amiraux de France et d'Angleterre, animés par un sentiment d'humanité, ont dit: Nous ne pouvons pas permettre que de telles horreurs soient répétées à Palerme, et quoique nous ne nous pas d'instructions catégoriques, nous mettrons un terme à ces infamies et nous attendrons les ordres de nos gouvernements respectifs. Voilà ce qu'ont fait les amiraux français et anglais. (Applaudissements.) Ils ont établi un armistice. Cet acte qui devait être approuvé, qui l'a été, a été suivi par des négociations.

« Je ne suis pas sans espoir que ces négociations pourront aboutir à un résultat satisfaisant, et que l'intervention des amiraux de France et d'Angleterre pourra amener un arrangement honorable et permanent entre le roi de Naples et la Sicile. (Ecoutez!) Je ne sais ce que la chambre en pensera; mais quant à moi, je crois que la médiation de la France et de l'Angleterre garantira le bonheur et la liberté constitutionnelle aux Siciliens, et qu'elle mettra à l'unanimité permanente des couronnes de Sicile et de Naples sur la tête d'une monarchie.

« Une allusion a été faite au prétendu affront que nous aurions reçu de l'Espagne, il y a un an, et l'on semble croire que nous aurions dû faire la guerre à l'Espagne à cette occasion. Nous avons fait ce que, selon moi, nous devions faire. Nous avons voulu que le ministre espagnol retournât à Madrid, parce que le ministre anglais avait été renvoyé de Madrid en Angleterre. Je reconstruis que l'Espagne n'a pas dit un mot de reproche, et que, de ce compte, lorsque le gouvernement espagnol réfléchira avec

calme à cette affaire, et verra l'insuffisance des raisons qui l'ont fait agir, il pourra être disposé à faire cette réparation.

« Cependant je ne vais pas aussi loin que l'honorable membre, qui voudrait que pour ce fait l'Angleterre déclarât la guerre à l'Espagne. On m'a accusé d'avoir adopté des mesures tendant à la guerre. C'est là que siège le parti de la guerre. (Le noble lord désigne les bancs de l'opposition.) L'année dernière, j'ai déposé sur le bureau tous les papiers relatifs à cette affaire, et j'ai vu ce que j'ai vu. On pourrait me demander de plus. J'entends d'honorables membres se récrier sur le mystère et le voile qui planent sur le ministère des affaires étrangères, voile impénétrable pour les yeux des curieux; mystère que l'on aimerait à voir tomber devant la distribution quotidienne aux honorables membres de tous les bulletins des dernières dépêches reçues chaque jour au ministère des affaires étrangères. (Hilarité.)

« Je ne nie pas ce qu'une telle distribution pourrait avoir de commode et d'instructif (on rit), mais je doute qu'un tel système dût contribuer beaucoup au maintien de la paix du monde. S'il est, selon moi, un système de nature à plonger le pays dans les difficultés, à rendre ces difficultés insurmontables, et à amener des ruptures inévitables, ce serait de mettre une assemblée nombreuse dans le secret des transactions diplomatiques. (On applaudit.) Cette publicité serait fatale dans quatre-vingt-dix-neuf cas sur cent. Pas de réflexion possible, pas de retour à une clause d'abord rejetée, puis réputée admissible. Bientôt vous verriez les nations placées dans une de ces situations où il n'est pas d'autre moyen de se tirer d'affaire que le moyen auquel on a quelquefois recours entre particuliers, une rencontre honorable. Il existe en Angleterre une société contre le duel; c'est à elle à empêcher l'honorable membre qui voudrait un tel état de choses de penser trop loin son goût pour les révélations diplomatiques. (Ecoutez!)

« La chambre a entendu et apprécié, j'aime à le croire, l'accusation et la défense: nous nous posons devant elle en promoteurs de la paix (promoters of peace); nous nous posons en hommes qui ont travaillé assidûment à prévenir la guerre, et, dans le cas où la guerre éclaterait, à y mettre un terme le plus tôt possible. On nous reproche, au contraire, et ce mot résume l'accusation, d'être les partisans de la guerre, accusation et reproche étrange en face de nos actes! La chambre est juge: c'est à elle à se prononcer; nous attendons son verdict avec confiance. (Applaud.)

Tant que dura la lutte militaire des Italiens contre l'Autriche, les idées mises en avant par des factions désorganisatrices eurent peu de succès: ces factions voulaient rélever sur le second plan la question de l'indépendance territoriale, pour s'occuper d'abord de la constitution intérieure de toute la péninsule italique. Cet ajournement forcé, dit le Constitutionnel, n'a point découragé les auteurs des divers projets de reconstitution intérieure de l'Italie; les fusionnaires, les unitaires ont, au contraire, profité de l'espèce de calme intérieur que la suspension des hostilités a assurée pour quelque temps aux populations italiennes, pour remettre leurs projets sur le tapis, pour entraîner les esprits, plus enthousiastes qu'éclairés, vers le but qu'ils leur présentaient comme l'œuvre préalable à accomplir avant de pouvoir s'occuper de l'indépendance territoriale.

« A cet effet, continue le Constitutionnel, M. Mamiani à Rome, M. Montanelli à Florence, ont publié deux projets de constituante italienne qui, à quelques détails près, s'accordent parfaitement. Ces deux chefs du parti exalté auquel M. Mazzini avait donné le titre de Jeune-Italie, veulent attribuer à une assemblée constituante nommée par le suffrage universel à un seul degré, sur toute la surface de l'Italie, le droit de refaire la carte politique de la péninsule, selon son bon plaisir, de maintenir ou de détruire les Etats actuellement existants, de faire de l'Italie tout entière un Etat unique, républicain ou monarchique, d'imposer enfin à la patrie commune une constitution dont les bases, les formes et l'organisation seraient déterminées par cette assemblée constituante. Le projet de M. Mamiani est plus modéré que celui de M. Montanelli, et il ne propose que de limiter à toutes les utopies, à toutes les passions, même les plus mauvaises.

« Si, comme nous avons lieu de le craindre, ce projet de constituante, aussi peu réalisable dans l'état actuel de l'Europe et de l'Italie elle-même, recevait un commencement d'exécution, ce serait pour la péninsule le signal d'une nouvelle période d'embarras, de dissensions intestines, de révolutions partielles, qui n'auraient d'autre résultat que d'ôter à l'Italie ce qui lui reste de force, et en même temps tout espoir d'indépendance.

« Les événements qui se succèdent depuis peu à Rome et à Florence nous font craindre que cette prévision ne se réalise bientôt.

« Déjà Rome et les états pontificaux ont nommé les députés qui doivent les représenter dans cette constituante générale. Florence a suivi cet exemple. Le décret qui a été présenté à cet effet par le ministère Montanelli, a été adopté par les chambres toscanes et signé par le grand-duc. Vainement, dans la chambre des députés, le représentant Lambruschini a-t-il essayé de s'opposer à ce décret; vainement a-t-il tenté d'y introduire un article qui définit le but de la constituante et qui détermine, en les limitant, les pouvoirs des députés toscans, le ministre Montanelli a insisté pour qu'on laissât dans la vague cette question, et la majorité, intimidée par la rue, par les tribunes, par la presse violente, a cédé à la volonté de l'auteur de l'idée de la constituante italienne. Les députés toscans partiront donc sans instructions; ce qu'ils voudront faire de l'Italie sera bien fait: « Le bon sens italien, a dit Montanelli dans cette discussion, voudra probablement respecter l'autonomie des états; mais si la nécessité suprême de l'Italie exigeait le contraire, tout intérêt local ou individuel serait obligé de céder aux destinées de la nation. »

« Cette manière de présenter le rôle de la constituante italienne est peu rassurante pour le grand-duc de Toscane, et déjà plusieurs organes de la presse modérée en Italie ont dit que le souverain avait signé son abdication en approuvant le décret présenté par son ministère.

« L'attention de tous les hommes sages, de tous les esprits éclairés, de tous les partis politiques qui mettent la question de l'indépendance nationale au-dessus de toutes les idées de reconstitution intérieure, est fixée maintenant sur le ministère sarde. On n'ignore point toutes les démarches qu'a tentées M. Montanelli pour l'entraîner dans ses projets; on connaît toutes les obsessions, toutes les incitations auxquelles il a été en butte de la part des meneurs de la faction de la Jeune-Italie, et l'on se demande si le ministère Gioberti saura résister à cet appel des partisans de Mamiani et de Montanelli.

« On espère cependant que le ministère piémontais, bien convaincu, comme il l'est, que la nouvelle direction imprimée à ses adeptes par le parti de la Jeune-Italie, est en opposition directe avec les vœux et les espérances de la grande majorité des populations italiennes, repoussera toutes les propositions qui pourraient lui être soumises pour prendre part à la constituante italienne. L'investiture de la session nouvelle des chambres piémontaises va fournir à M. Gioberti une occasion solennelle pour s'expliquer catégoriquement sur ce sujet. Si nous nous en rapportons à notre correspondance, le chef du cabinet piémontais répondra par un refus explicite à toutes les motions qui tendraient à engager son gouvernement dans l'œuvre de Montanelli.

« De la façon dont la question est posée, agir autrement serait, de propos délibéré, courir au-devant d'un suicide politique, ce serait prendre une grande part de responsabilité dans tous les actes irréfléchis que va produire la constituante de la Jeune-Italie. »

Jamais la presse anglaise ne s'est occupée avec tant de soin des affaires de l'Allemagne qu'en ce moment. Le Morning-Chronicle contient aujourd'hui un nouvel article relatif à la situation de la question du chef de l'empire:

Nos lecteurs auront encore présent à la mémoire, dit le Chronicle, que par le vote sur une clause précédente, l'Assemblée avait rendu hommage au principe que le pouvoir suprême de l'empire serait confié aux mains d'une seule personne à choisir parmi les princes régnants en Allemagne.

Cette clause fut adoptée en dépit de l'opposition des députés autrichiens. Lorsqu'ensuite on fut arrivé à l'importante question relative à la durée de ce pouvoir suprême, on a vu se reproduire ce qui arrive assez souvent dans les nombreuses assemblées populaires, c'est-à-dire une difficulté imprévue contre laquelle la majorité Gagnen est venue se briser comme la vague contre le rocher: L'empereur sera-t-il héréditaire? L'assemblée a dit: Non. Occupera-t-il le trône impérial pendant la durée de sa vie? Non. Pour douze ans? Non. Pour six, pour trois ans? Non, et toujours non, de sorte que cette importante question doit être regardée comme retirée et non avenue. Il nous est donc permis de demander, au nom du bon sens, ce que sera l'empereur des Allemands. Ce n'est pas la première fois que nous avons vu l'assemblée nationale allemande engagée dans une importante question, prise tout d'un coup d'une espèce de paralysie, secouer la tête à toute proposition qui lui est soumise et finissant par les rejeter toutes. Certes, nous sommes loin de lui reprocher à cet égard de négliger ses fonctions ou de s'acquitter mal de son devoir vis-à-vis de ses commettants. Le fait est que cette assemblée n'est pas un corps gouvernant régulièrement constitué, et tenu de suivre sa propre marche sur les nombreuses questions au sujet desquelles la masse de la nation ne forme jamais une opinion décidée. Elle a été convoquée dans le seul but de donner une expression à un sentiment et d'effectuer un désir supposé existant dans les cœurs du peuple allemand. Le fait est que sur cette grande question, à la solution de laquelle les Allemands rattachent leur existence comme nation, ceux-ci ne savent pas au juste, ni l'assemblée elle-même, ce qu'il leur faut. Du moment où cette question a été agitée, il y a eu parmi eux une grande divergence d'opinion à ce sujet, sans qu'ils aient été en état de se former une idée nette et claire du besoin qu'ils sentent. A cet égard, l'assemblée reflète fidèlement l'image de la nation elle-même. La surface du miroir est obscurcie et confuse, parce que l'objet qui lui est présenté est lui-même douteux, changeant et indéfini. Donnez aux 40 millions d'Allemands une seule langue et une seule voix, et demandez-leur si en réalité ils désirent être réunis en un empire ou ne pas l'être; nous doutons fort qu'ils se trouvent d'accord au point d'en obtenir un oui intelligible. Dans cette incertitude, il reste maintenant à voir quelle marche les gouvernements allemands jugeront à propos d'adopter. L'aveu des députés siégeant à Francfort, qu'ils n'ont rien à décider sur la durée du pouvoir suprême, équivaut, selon nous, à une abdication de l'autorité suprême qu'ils avaient réclamée jusqu'ici. Or, si l'Allemagne, au lieu de se trouver d'accord, n'a pas d'opinion arrêtée sur cette question, comment la faire résoudre par l'assemblée qui la représente? De tout ceci il appert évidemment que si, en effet, il est nécessaire que l'Allemagne reçoive une nouvelle organisation, il faut qu'elle s'effectue par l'assentiment mutuel des gouvernements particuliers, et non par la décision d'un corps législatif populaire et irresponsable. C'est sur ces grandes puissances allemandes que repose la grave responsabilité résultant de la présente crise, et nous espérons les voir, étroitement unies, s'occuper du rétablissement et du perfectionnement de l'organisation fédérale, qui, ainsi que l'expérience l'a prouvé, est nécessaire au bien-être de leur commune patrie. Une coopération franche et cordiale de la Prusse, de l'Autriche, de la Bavière et du Hanovre dépasse nos espérances dans les conjonctures actuelles; cela n'empêche pas cependant que cette coopération ne soit impérieusement nécessaire, et nous avons la confiance qu'on ne s'y refusera pas avec obstination.

Nouvelles d'Angleterre.

(CORRESP. PARTICUL. DU JOURNAL DE LA HAYE.)

Londres, 6 février.

La chambre des lords n'a tenu aujourd'hui qu'une courte séance et s'est occupée que d'objets d'un intérêt purement local.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Plusieurs membres présentent des pétitions sur la réforme électorale, etc.

Le colonel Sibthorp annonce que, lors de la présentation des budgets, il proposera de réduire de moitié les traitements des hauts fonctionnaires de l'ordre civil.

Lord John Russell annonce qu'il présentera lundi un bill modifiant la formule du serment que doivent prêter les membres de la chambre. (Applaudissements.)

M. Urquhart demande au secrétaire d'Etat des affaires étrangères de toutes les pièces relatives aux négociations qui ont amené la présence de la flotte anglaise dans la baie de Naples, etc.

Lord Palmerston. Ces pièces seront communiquées à la chambre quand le moment convenable sera venu.

M. Urquhart. Quand le moment sera-t-il arrivé?

Lord Palmerston. Je ne puis le dire, mais il arrivera. (Hilarité.)

Sir George Grey, secrétaire d'Etat de l'intérieur, demande au nom du gouvernement, la prorogation pour six mois du bill portant suspension de l'Habeas corpus en Irlande.

L'orateur entre dans de longues considérations pour établir la nécessité où se trouve le gouvernement de maintenir sous sa responsabilité, pendant une période limitée, cette mesure d'exception. Il déclare en même temps, au milieu des applaudissements de la plus grande partie de l'assemblée, que le gouvernement est animé du plus vif désir de faire cesser les causes de mécontentement qui peuvent encore exister en Irlande en attendant remède, par des mesures législatives et autres que les circonstances exigent, aux maux de cette partie du Royaume-Uni.

M. O'Connell présente l'amendement qu'il a annoncé et qui consiste à faire nommer une commission chargée de faire une enquête sur la situation de l'Irlande, et de présenter un rapport sur la question de savoir s'il est nécessaire de proroger la suspension de l'Habeas corpus.

L'honorable membre, en combattant la proposition du gouvernement, insiste surtout sur ce point que la population de l'Irlande tout entière doit pas être responsable des tentatives de quelques malheureux insensés qui ont voulu fonder une révolution. La séance continue.

Dans la seconde partie de la séance d'hier de la chambre des communes M. Gibson a présenté une proposition tendant à limiter à une heure et demie les discours prononcés dans la chambre, à l'exception des discours prononcés pour développer une proposition et de ceux des ministres répondant à d'autres orateurs.

Cette proposition, combattue par lord John Russell et sir Robert Peel, a été rejetée par 96 voix contre 62.

La chambre a reçu le rapport sur l'adresse après une assez longue discussion dans laquelle on a entendu plusieurs autres orateurs. M. Hume, qui s'est étendu longuement sur les griefs des colonies, et a attribué à une mauvaise administration les fréquentes tentatives d'insurrection qui ont éclaté au Cap de Bonne-Espérance.

La séance s'est terminée par l'adoption d'une proposition présentée par sir W. Somerville, secrétaire pour l'Irlande, proposition ayant pour objet de faire nommer une commission chargée d'étudier la question de la modification de la loi des pauvres en Irlande.

Le Morning-Post annonce que lord Seaton, commandant des Joniennes, va remplacer lord Gough, comme général en chef des troupes britanniques dans l'Inde.

La flotte de l'amiral Napier était à Gibraltar dans les derniers jours de janvier.

Samedi prochain 10, il y aura un grand banquet au palais Buckingham, pour célébrer le 9^e anniversaire du mariage de la reine.

Un journal assure que la reine a adressé une lettre autographe à Bismarck pour lui témoigner toute la sympathie qu'elle éprouve pour sa haute fortune. Ce journal ajoute que l'Angleterre a consenti à ce que la France intervienne les armes à la main, s'il y a lieu, pour rétablir le Saint-Siège sur son trône temporel.

D'après un document soumis au parlement, il y a dans les colonies anglaises 45 gouverneurs ou vice-gouverneurs; 8 de ces gouverneurs reçoivent 7,000 liv. de traitement annuel, 2 reçoivent 6,000 liv., 5, 5,000 liv., 2, 4,000 liv., 4, 3,000 liv. et les autres des traitements moins élevés.

OUVERTURE DE LA SESSION LEGISLATIVE DE SARDAIGNE.

Le roi Charles-Albert a ouvert, le 1^{er} février, les chambres de Sardaigne, par le discours suivant :

DISCOURS DU ROI.

« Messieurs les sénateurs et députés, c'est pour mon cœur une douce et agréable consolation de me retrouver parmi vous, qui représentez si dignement la nation, et de vous voir réunis à l'ouverture solennelle de ce parlement.

« Lorsque j'ouvris pour la première fois la session des chambres législatives, notre fortune était différente, mais notre espérance n'était pas plus grande; elle s'est même accrue dans l'esprit des hommes résolus, parce que, à l'efficacité de nos antiques titres, sont venus se joindre les enseignements de l'expérience, le mérite de l'essai, le courage et la constance dans les infortunes.

« L'œuvre à laquelle vous avez à travailler dans cette seconde session, est multiple, diverse, difficile, et d'autant plus digne de vous.

« Quant aux questions d'ordre intérieur, nous aurons à vouer notre attention au développement des institutions que nous possédons; à les mettre en harmonie parfaite avec l'esprit, avec les besoins du siècle; à pourvoir énergiquement l'œuvre que complètera l'assemblée constituante de la Haute-Italie.

« Le gouvernement constitutionnel s'appuyera sur deux principes: Le roi et le peuple. Le premier donne l'unité et la force; le second, la liberté et le progrès de la nation.

« L'œuvre que je fais, ma part, en donnant à nos peuples des institutions libérales, en confiant les charges et les honneurs aux mérites, et en assurant la justice; en composant ma cour de l'élite de l'État; en consacrant ma vie et celle de mes fils au salut et à l'indépendance de la patrie.

« Vous m'avez dignement secondés dans cette difficile entreprise. Continuez à le faire, et soyez persuadés que de l'union intime de nos efforts doivent naître la félicité et le salut commun.

« Vous serez aidés, dans cette noble lutte, par l'affection et l'estime des nations les plus civilisées et les plus célèbres de l'Europe, et spécialement par celles qu'unissent à nous les liens communs de la nationalité et de la patrie. Nos efforts ont tendu à resserrer de plus en plus ces liens fraternels; et si les derniers événements de l'Italie centrale en ont pour un moment suspendu l'effet, soyez persuadés qu'ils ne l'empêcheront pas longtemps. La confédération des princes et des peuples italiens est un des vœux les plus chers de notre cœur, et toute notre sollicitude tendra à la réaliser promptement.

« Mes ministres vous feront connaître avec plus de développement quelle est la politique du gouvernement en ce qui concerne les questions qui agitent la Péninsule; et j'ai la confiance que vous l'apprécierez avec sagesse, bienveillance et patriotisme.

« Il me reste à vous parler de notre armée et de notre indépendance, objets de toute notre sollicitude. Les corps de l'armée sont recomposés, accrus, florissants, et rivalisent de beauté et d'héroïsme avec notre flotte. Je m'en suis convaincu en les visitant, et j'ai pu m'assurer, par leur attitude et leurs applaudissements, de la patriotique ardeur qui les enflamme.

« Tout fait espérer que la médiation qui nous a été offerte par deux puissances magnanimes et amies, amènera une prompt solution. Si notre confiance était trompée, cela ne nous empêcherait pas de recommencer la guerre avec la ferme espérance de la victoire.

« Mais pour vaincre, il importe que l'armée ait l'appui de la nation, et cela, messieurs, dépend de vous; cela dépend des provinces qui forment une partie si précieuse de notre royaume et si chère à notre cœur, et qui joignent aux vertus communes l'honneur de la constance et du courage.

« Je ne puis que vous adresser, à ce sujet, mes vœux les plus ardents, et vous assurer que votre mission pour l'accomplissement de laquelle vous êtes tous jours devant vous l'exemple de votre prince.

Il y a encore quelque chose de plus significatif que le discours du roi dans un article de la *Concordia*, journal qu'on sait recevoir directement ses inspirations de M. Gioberti. Ce journal jusqu'ici tout à fait ennemi de la constituante italienne, change quelque peu de voie, et, loin de proscrire cette idée maintenant si populaire à Rome, à Florence, à Palerme, à Venise, il y applaudit; mais en l'ajournant à des temps meilleurs, en la subordonnant à des éventualités victorieuses. Sous ce rapport, la phrase suivante est fort curieuse :

« Unissons-nous à Rome et à Florence avec le serment que si, grâce à leur coopération, la guerre a de heureux résultats, nous renoncerons au droit de la victoire, et nous nous soumettons d'avance à ce qui sera décidé par la constituante de toute l'Italie délivrée. »

La *Concordia* consentirait même à la nomination de députés piémontais, pourvu que leur mandat, soigneusement limité, ne mit pas en péril la couronne constitutionnelle de Charles-Albert.

Nouvelles d'Italie.

L'extrait suivant d'une lettre adressée de Rome le 27 janvier au *Journal des Débats*, peut donner une idée de la situation morale de l'esprit du monde chrétien :

« Il n'y a dans rien à prédire, rien à prophétiser ici; il peut s'y passer les choses les plus extraordinaires. A peine le pontificat a-t-il touché le peuple universel, on en fit du bruit des livres et en parlant. J'ai entendu des curés de la ligne en chaire, au milieu d'un silence de mort; j'ai vu près de Sainte-Marie-Majeure un groupe d'habitants des monts, armés de poignards, en défendre l'approche aux passants: « Lisez, mais ne touchez pas, ou vous êtes morts! »

« Les peuples que l'on n'a pas laissés user de leur pensée, que l'on a garrottés comme on garrottait jadis les enfants au maillot, en arrivant à l'âge de raison, se débattent paralytiques de l'esprit. La même faute a été commise par Louis XIV et par bien d'autres. Qui sait si tout le secret des révolutions n'est pas là? »

« Rien de plus contradictoire que ce qui se passe. Un curé a fait tout exprès le voyage de Gaète pour aller demander au pape l'absolution d'un péniat qui vient d'avouer au confessionnal que le 16 novembre il a tiré son fils de la mer avec l'intention de le tuer, cas réservé au souverain pontife. Le curé a rapporté la permission d'absoudre. Vous voyez que la foi n'est pas morte. Mais, d'un autre côté, l'explication a été portée et jetée dans la langue et les immondices par une troupe d'êtres qui traînent dans les rues des chapeaux de cardinaux pris chez les chapeliers. Manifestations démocratiques, manifestations réactionnaires, sont accueillies avec le même calme. Tout cela tombe comme de la neige dans un lac. Le père Duchêne a couvert les murailles de ses affiches; on les lit à côté d'une admonition flatteuse du ministère italien, admonition paternelle adressée au peuple de Rome pour le rappeler aux vertus et à la dignité qui le distinguent. On lit cela, on passe, et personnellement ne bouge. Les mesures violentes que prend le ministère ont leur cours sans que l'on s'en inquiète. Chacun laisse faire: Les petits bourgeois et les classes inférieures ont encore très-peu de conscience; les classes supérieures mal; ils ne prononcent aucune part au mouvement et s'en lavent les mains; cependant le mouvement lui-même se précipite, parce que la force qui le détermine ne trouve de la résistance nulle part. On n'a pas même peur, ce serait un sentiment trop vil; ou a peur d'avoir peur. »

On écrit de Florence, le 28, au même journal :

« L'état moral et politique de la Toscane devient chaque jour plus déplorable, et les moyens employés par une faction qui a ses chefs au pouvoir produisent les tristes effets qu'on avait prévus.

« Le ministère a fait voter par les chambres de nomination de députés à la constituante de Rome par le suffrage universel; mais cette proposition n'eût pas été admise sans la pression des clubs ou cercles populaires qui pendant trois jours se sont assemblés comme en permanence sur la place publique.

« La loi a été votée sous les clameurs impératives des ultra-démocrates qui avaient envahi les tribunes. Un article pourtant a été attaqué par quelques députés courageux, celui qui donne aux députés constituants le droit de voter des changements aux institutions politiques des autres États italiens. droit exorbitant qui peut entraîner les inconvénients les plus graves; mais il a fallu céder devant les démonstrations menaçantes des tribunes, l'assemblée ne recevant aucune protection du ministère et le président n'ayant à sa disposition aucune force pour faire évacuer les tribunes, et ses ordres à cet égard ayant été accueillis par des injures et des menaces.

« C'est ainsi encore qu'a été votée la création d'un papier-monnaie qui achèvera notre ruine. Le grand-duc a avancé à l'État des sommes considérables; il n'en est pas remboursé, et sa liste civile même est en souffrance. Ses ministres, pour le consoler, lui promettent le trône de l'Italie centrale, ce qui signifierait que Rome et la Toscane ne devraient former qu'un seul État, d'après les plans de M. Montanelli, grand promoteur de la Constituante italienne. En attendant, nous voilà chargés de 14 millions de papiers à cours forcé.

« Les troubles de la rue étant presque journaliers, on y fait ordinairement peu d'attention. Mais hier l'émeute a été des plus sérieuses et le sang a coulé. Quelques centaines d'hommes ont parcouru la ville en attaquant les corps de garde de la milice. Plusieurs hommes ont été tués et blessés de part et d'autre.

« On ne sait pas encore au juste quels étaient le plan et le but des séditions. On remarque seulement que cette tentative est désapprouvée par nos journaux ultra-démocratiques. La Toscane était peut-être le pays le plus heureux, le plus paisible et le mieux gouverné de toute l'Europe. A présent nous ne voyons parmi nous que détresse, discorde et violence. »

Bologne, 28 janvier.

Une députation s'est rendue auprès du général Latour, pour le prier de vouloir bien ne pas partir, et cela afin d'éviter l'effusion du sang. Le général a répondu dans les termes suivants : « La reconnaissance nous lie aux Bolognais au milieu desquels nous vivons depuis tant d'années, mais notre honneur nous lie à Pie IX, parce que nous avons fait un traité avec Grégoire XVI et ses successeurs, et nous devons, en conséquence, obéir aux ordres du souverain pontife. »

On sait que l'ordre de Pie IX est autographe et joint à l'ordre du jour du général Zucchi. Finalement, le général a promis de différer son départ de deux jours, et il a donné à entendre que s'il adresse qu'on lui avait présentée était appuyée de quelques centaines de signatures, sa position changerait.

Quelques dragons paraissent disposés à partir avec les Suisses, mais il y a des officiers qui déclarent être Italiens de cœur et ne pas vouloir se battre contre nous. L'adresse au général Latour sera imprimée et signée ensuite par les citoyens, mais le peuple est décidé à engager une lutte terrible si les Suisses persistent dans le projet de partir. Toutes les mesures sont prises.

Du 29. — Le général Latour persiste à vouloir partir, en vertu des ordres secrets qu'il a reçus, malgré des raisons plausibles que lui a opposées le président. Tous les régiments sont enfermés dans leurs casernes. Nos troupes ont tous les armes. Hier, les soldats ont été massacrés.

P. S. Le général Latour, voyant l'attitude de la cité, déclare qu'il se trouve suffisamment justifié aux yeux du pape en ne partant pas.

(Alba.)

— On écrit de Naples :

« Le comte Oudinoff, secrétaire de la légation de Russie auprès du saint-père le pape, vient de mourir d'une manière déplorable; voici comment : Il avait quitté Rome en même temps que le pape, et s'était établi à Naples avec sa famille. On sait que depuis l'arrivée du pape à Gaète, le roi de Naples s'y rend souvent. Or, le 28 janvier, à dix heures, à Naples, pour se rendre à Gaète, et le comte Oudinoff, qui avait passé quelques jours en visite auprès du saint-père, quittait Gaète sur le steamer anglais l'*Antelope* au même moment que le roi Ferdinand quittait Naples, à bord du *Vesuvio*, pour aller à Gaète, c'est-à-dire à dix heures du soir.

« Les deux steamers se sont rencontrés, et un choc a eu lieu; l'*Antelope*, qui portait le comte Oudinoff, étant le plus petit des deux bateaux à vapeur, se ressentit le plus du coup, tellement que le comte Oudinoff, qui se trouvait sur le pont, a été précipité à la mer. Le roi a immédiatement fait arrêter le *Vesuvio* et a commandé au capitaine de faire descendre tous ses canots pour tâcher de recueillir l'infortuné comte, mais ce fut en vain; son corps ne put être retrouvé, et tout ce qui fut rapporté à sa malheureuse veuve fut son sac de nuit et son carton à chapeau. »

Nouvelles d'Allemagne.

FRANCFORT, 5 FÉVRIER. — Le comité de constitution, dans sa séance d'hier, avant de se mettre à réviser la constitution pour la soumettre à la seconde lecture, a pris la résolution d'inviter l'assemblée nationale à suspendre la seconde lecture du § 1 en considération des rapports de l'Autriche et du Schleswig-Holstein. Cette résolution est d'une importance plus importante qu'elle ne laisse plus dépendre de l'assentiment de l'Autriche la fondation de l'état fédéré.

Le comité propose ensuite les paragraphes 2 et 3, par la raison qu'ils n'ont été proposés que pour amener une solution de la position non-claire de l'Autriche envers l'Allemagne, et qu'ils peuvent d'autant mieux être rayés qu'ils reposent sur le principe de l'union personnelle et rendraient plus difficile la solution de la question du Schleswig-Holstein.

Le comité a adopté l'un après l'autre, par 15 voix contre 5, les paragraphes qui concernent le chapitre intitulé *De l'empire*.

(15^e Séance de l'assemblée nationale de Francfort.)

La proposition du comité international par rapport à la délimitation définitive des frontières dans le grand-duché de Posen était ainsi conçue : « L'assemblée nationale, conformément à sa décision du 27 juillet dernier, accorde la sanction qu'elle s'était réservée pour la ligne de démarcation fixée par le commissaire de l'empire, M. de Schaeffer-Bernstein. » Indépendamment de cette proposition de la commission, l'assemblée était saisie dans la séance de ce jour de cinq motions ayant rapport à cet objet.

Le scrutin a donné pour résultat l'adoption (par 280 voix contre 124) des conclusions de la commission. La prochaine séance aura lieu jeudi 8 février; on y discutera les derniers paragraphes des droits fondamentaux.

— La Gazette de Cologne présente le résumé ci-après des premiers résultats comme connus des élections définitives :

Au nombre des quelques nominations à la seconde chambre dans la province rhénane et la Westphalie, qui sont connues jusqu'ici, on remarque celles de M. d'Estér, médecin à Cologne, du baron de Vincke, du ministre d'Etat de Bodenschwingh et de M. Temme.

A Cologne et aux environs, les élections à la seconde chambre répondent assez bien aux élections primaires : elles sont décidément démocratiques. Les deux candidats démocratiques ont été nommés à Cologne à une forte majorité. Bonn aussi a fait passer les siens, mais la majorité était plus faible. A Deutz, chacun des deux partis en a fait élire un; à Aix-la-Chapelle, on en a élu trois, dont deux démocrates. A Duisbourg, Lenny et Gummersbach, de même qu'à Elberfeld, on n'a élu que des candidats constitutionnels.

Il est bon de remarquer que dans plusieurs localités, comme, par exemple, à Bonn, à Aix-la-Chapelle, les démocrates n'ont pas obtenu une majorité aussi forte qu'ils auraient pu s'y attendre d'après les élections primaires. Cependant, d'après les rapports sur les élections primaires, on peut prévoir que les gouvernements de Trèves, de Coblençe, d'Aix-la-Chapelle, et probablement aussi de Cologne, choisissent leurs députés parmi les candidats démocratiques. On ne sait quelles conséquences aura cette victoire. La joie des vainqueurs s'est manifestée à Cologne par des excès contre le principal candidat du parti vaincu.

Il n'y a pas de doute que les élections à la seconde chambre auront lieu à Berlin dans le sens ultra-démocratique. Il règne parmi les basses classes du peuple et les personnes qui se sont emparées exclusivement de leur confiance, un souffle révolutionnaire, qui doit remplir d'effroi et des plus tristes prévisions tout observateur non prévenu.

— L'actif de la Banque d'Autriche s'élevait, au 31 janvier, à 265,993,097 florins, et le passif à 235,620,497 florins.

Palatzky est arrivé à Paris avec Szalay, beau-frère de Kossuth. Il s'y est rendu par Breslau, Dresde et Bruxelles, et il prétend être chargé d'une mission politique. Le journaliste Mahler, le chef d'insurgés Hauk sont également à Paris; Tausenau est en route pour s'y rendre; on le dit accompagné d'un grand nombre des principaux partisans de Kossuth, qui formeront à Paris une émigration hongroise, semblable à l'émigration polonoise.

(Gaz. de Gratz.)

Principautés du Danube.

Un courrier expédié de Belgrad et de Semlin le 26, a apporté à Pesth la nouvelle que le chef serbe Sratiwerovitich, qui avait tenté de lever l'étendard de l'insurrection, et qui était parvenu à séduire une partie d'un bataillon, voit de tous côtés les Serbes et les Roitzes se lever contre lui, et que son entreprise peut être considérée comme avortée.

Nouvelles d'Espagne.

MADRID, 31 JANVIER. — Le décret royal qui doit apporter quelques modifications au personnel des officiers du service intérieur du palais, n'est pas encore signé. Il est question, à ce qu'on assure, de la réintégration du comte de Vista Herminosa dans l'intendance du palais. Il circule au sujet de ces arrangements, une foule de rumeurs plus ou moins hasardeuses.

La discussion du projet de loi sur les chemins publics a continué à la chambre des députés. Le ministre et la commission ont combattu avec énergie un amendement qui a fini par ne pas être pris en considération. L'amendement a été rejeté à la majorité de 101 voix contre 85.

La séance n'était pas terminée au départ du courrier.

Nouvelles des provinces espagnoles.

La bande qui s'est levée dans les provinces de La Rioja et de La Ribera avant-hier, s'est presque doublée par l'arrivée d'un détachement factieux, qui est, dit-on, commandé par Soto. Ce chef, poursuivi par quatre compagnies, n'aurait dû son salut et celui de ses hommes qu'à la connaissance parfaite qu'il a du pays et à la précaution qu'il a prise de diviser sa bande par petits groupes, auxquels il avait donné rendez-vous sur la Rhune. Le général Erbizondo en personne est arrivé à Santesteban; Vera est occupé depuis hier par une garnison respectable, et les bords de la Bidassoa sont bien gardés. Hier soir on a entendu une fusillade assez vive à côté de Vera; on présume que le feu était engagé entre le détachement qui s'y trouvait et l'habitant Soto qui cherchait à gagner la montagne. Je ne sais rien de positif à cet égard.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons la nouvelle suivante. Une bande de factieux que l'on croit appartenir à la faction battue par le colonel Serrans, a été atteinte dans la Sierra Andia par les troupes de la reine, et a eu plusieurs hommes tués ou blessés, et 23 prisonniers, qui tous ont été fusillés; les uns à Estella, les autres dans un village voisin. Deux seulement ont eu la vie sauve, en considération de leur jeunesse. Un Cabecillo dont nous n'avons pu savoir le nom, a fait sa soumission à Estella. Un autre, nommé Recalde, a été fait prisonnier et conduit à Pamplune. (International du 3 janvier.)

Nouvelles de France.

PARIS, 6 FÉVRIER. — Il y a eu aujourd'hui réunion dans les bureaux pour nommer une commission de quinze membres pour l'examen du fond de la proposition relative à une enquête contre le gouvernement.

On sait que l'assemblée, sur le rapport d'une première nomination, a rejeté l'urgence demandée pour cette proposition. Il s'agit aujourd'hui de statuer sur le fond même de la proposition. Avant de nommer la commission qui doit faire un rapport à l'assemblée, une discussion s'est engagée entre la Montagne, coalisée avec la réunion du Palais National, et le parti du gouvernement.

M. Lunet, Rauchart, Guyot-Dubignon, Pélissier, Comte de La Rochejaquelein, Desèze, Point et Abatucci, ont combattu la proposition, ont été nommés commissaires contre les candidats de la Montagne.

M. Antouy, Lamoignon, Aïem, Roussier, Sauteyrs, Sarrazin, Desmians et Frichon ont soutenu la proposition par des considérations différentes. En somme, nous avons deux commissions se faisant opposer à l'enquête et six l'ont soutenue.

La plus grande partie des personnages cités, par les diverses puissances, à l'occasion des conférences de Bruxelles, se trouvent dans ce moment à Paris. Tous, après avoir participé à la réunion, qui est, après le 15 mars; aucun d'eux ne paraît, au surplus, attendre un résultat sérieux de ce congrès.

On lit dans la Patrie :

« On nous assure que M. Marrast, président de l'assemblée nationale,

